

MAIRIE DE MOUHET

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

06 novembre 2025	OBJET : <u>Arrêté de circulation le Couret</u>
N°2025-G-25	

LE MAIRE DE MOUHET,

VU le code général des collectivités locales articles L2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L2213-1 et L2213-2,

VU le Code de la route et notamment les articles R411-7 à R411-8,

VU le code la voirie routière,

VU l'arrêt interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété,

VU la demande en date du 05 novembre 2025 par laquelle M. Vadim PURICI représentant de la société RESONANCE, 4 route du camp 77950 Montereau-sur-le-jard, de pose de fibre optique à Le Couret ;

Considérant que les travaux sur les voies relevant de la police du Maire, tels que les interventions de toutes natures, nécessitent certaines restrictions temporaires de circulation au droit des chantiers,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un arrêté de réglementation de circulation pour chaque intervention,

ARRETE

ARTICLE 1 :

A partir du 17 novembre 2025 pour une durée de 30 jours à l'occasion de travaux d'installation de cable de fibre optique à Le Couret, la circulation sera perturbée par empiètement sur la chaussée et interdiction de stationner pour les véhicules légers et poids-lourds.

ARTICLE 2 :

La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par la société Résonance.

ARTICLE 3 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à chaque extrémité des sections réglementées et à la mairie concernée.

ARTICLE 5 :

Le Maire de la commune de MOUHET, est chargé, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à :

M. Vadim PURICI représentant de la société RESONANCE, 4 route du camp 77950 Montereau-sur-le-jard.

Fait à Mouhet, le 23 octobre 2025

Le Maire,

Jean-Christophe PLANTUREUX

